



Avis d'appel à projet lancé par le Conseil départemental du Finistère

1 – Objet de l'appel à projet

Le Conseil départemental du Finistère engage une démarche d'appel à projet pour la création de places d'accueil supplémentaires afin d'accompagner au mieux les mineurs étrangers non accompagnés confiés au Département du Finistère, et permettre la poursuite de cette prise en charge dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

Le présent appel à projet a pour objet la création de 350 places pour l'accompagnement de mineurs et de majeurs par extension d'une structure existante ou création ex-nihilo sur l'ensemble du département. La création de 100 places pour les mineurs et de 250 places pour les majeurs faisant l'objet d'un contrat jeune majeur, sera échelonnée en fonction des besoins du Conseil départemental.

Dans un premier temps, il est attendu l'ouverture :

- pour les mineurs : de 60 places en septembre 2019 sur les secteurs de Brest Métropole (hors ville de Brest), Landerneau, Lesneven puis l'ouverture de 40 places en 2020 sur le pays de Cornouaille (hors ville de Quimper)
- pour les majeurs détenteurs d'un contrat jeune majeur: de 90 places sur l'ensemble du département en septembre 2019 et de 160 places sur l'ensemble du département en 2020

Les candidats peuvent présenter un projet pour un ou plusieurs lots tels qu'ils sont définis dans le cahier des charges

2 – Qualité et adresse de l'autorité compétente délivrant les autorisations

Mme la Présidente du Conseil départemental
32 boulevard Duplex
29196 QUIMPER

3 – Critères d'éligibilité et modalités de notation des projets

Les projets seront analysés par un instructeur du Conseil départemental. Les critères d'éligibilité du dossier sont les suivants :

- vérification de la complétude du dossier,
- vérification de la conformité des projets présentés par rapport au cahier des charges (public visé, capacité d'accueil des services, respect du cadrage budgétaire énoncé).

Outre ces critères d'éligibilité, une analyse de fond des projets sera faite en fonction des critères de sélection définis (annexe 1 au cahier des charges).

Les projets seront examinés par la commission de sélection dont la composition fait l'objet d'un arrêté publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental du Finistère

La décision d'autorisation sera publiée selon les mêmes modalités et notifiée à l'ensemble des candidats.

4 – Diffusion de l'avis d'appel à projet et du cahier des charges

Le présent avis d'appel à projet est consultable sur le site www.finistere.fr

Le candidat pourra demander l'envoi des documents (cahier des charges et annexes) par voie postale (Conseil départemental, 32 boulevard Dupleix, CS 29029 – 29196 QUIMPER cedex) ou télécharger le cahier des charge et les annexes sur le site www.finistere.fr

5 – Date limite de dépôt des dossiers par les candidats

Les dossiers de candidatures devront être déposés au plus tard le

12 juin 2019 à 16 h 00

6– Modalités de dépôt des dossiers


Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Conseil départemental (32 boulevard Dupleix, CS 29029 – 29196 QUIMPER cedex) le dossier de candidature, ou le déposer au service établissements et services d'accueil, Direction de l'enfance et de la famille, à la cité administrative de Ty Nay à Quimper au plus tard, le 12 juin 2019 à 16 h 00

La liste des documents demandés devra être transmise avec le dossier de candidature.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par mail jusqu'au 05 juin 2019 17 h 00 (fabrice.ruthon@finistere.fr)

Les réponses apportées à ces demandes de précisions seront diffusées sur le site www.finistere.fr

Pour la Présidente du Conseil départemental,
Le Vice-président,
Président de la commission solidarités,
enfance, famille,


Marc Labbey

